



Prise en charge intervention serrurier

Par **kermit**, le **03/02/2015** à **13:48**

Bonjour,

Je suis locataire et cela fait quelques mois que la serrure de mon appartement ne fonctionne plus correctement, il m'est déjà arrivé plusieurs fois de rester bloquer devant ma porte. Heureusement à chaque fois quelqu'un dans l'appartement a été en mesure de m'ouvrir. J'ai contacté l'agence immo pour l'informer du problème, agence qui a envoyé un serrurier afin de faire un devis.

Suite à quoi je n'ai pas de nouvelles (c'était il y a 2 semaines).

L'agence étant au courant, suis je en droit de lui demander de régler les frais de serrurier si jamais je me retrouvais bloqué à l'extérieur de chez moi. Je sais par différents amis que l'intervention d'une telle prestation est en general très cher.

Par **janus2fr**, le **03/02/2015** à **17:21**

Bonjour,

S'il vous arrivait une telle mésaventure, surtout n'appellez pas vous même un serrurier, le bailleur n'aurait alors aucune obligation de vous rembourser l'intervention (sauf cas d'urgence légitime, par exemple enfant enfermé seul dans le logement ou gaz allumé sous la friteuse).

Il vous faudrait appeler votre bailleur pour que ce soit lui qui fasse passer le serrurier ou qu'il vous donne son accord (si possible écrit) pour que vous le fassiez.

Par **domat**, le **03/02/2015** à **18:59**

bsr,

je me permets un petit conseil non juridique mais j'ai eu le même souci, un peu de dégrippant spécial serrure, une fois par an, et depuis ma serrure fonctionne très bien.

mais j'ignore si c'est le même problème.

cdt